

ASSEMBLEE GENERALE DES OBLIGATAIRES

DU 06 JANVIER 2022 A 10 HEURES

Aradei Capital – Société anonyme – Capital social : 1.064.578.300 dirhams
Siège social : Route secondaire 1029, Municipalité Sidi Maârouf, Casablanca, 20150
RC Casablanca : N° 57265
www.aradeicapital.ma

MODALITES DE PARTICIPATION

Il est rappelé que tout obligataire a le droit d'assister, de se faire représenter par un autre obligataire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant, ou de voter par correspondance à cette Assemblée, quel que soit le nombre d'obligations possédé, à condition de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par son intermédiaire financier.

Représentation

Les obligataires désirant se faire représenter devront remplir le formulaire de pouvoir dont le modèle est en annexe. Une copie du formulaire de pouvoir signé sera annexée à la feuille de présence de l'Assemblée.

Vote par correspondance

Les obligataires désirant voter à distance devront remplir le formulaire de vote par correspondance dont le modèle est en annexe.

Les formulaires de vote par correspondance devront être envoyés à l'adresse email suivante assemblee.generale@aradeicapital.com au plus tard deux (2) jours avant la date de l'Assemblée.

L'obligataire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée ou de s'y faire représenter.

Inscription pour la participation en visioconférence

Les obligataires désirant participer à l'Assemblée en visioconférence devront remplir les informations du formulaire en annexe et les envoyer l'adresse email suivante : assemblee.generale@aradeicapital.com. Des codes d'accès personnalisés leurs seront communiqués afin de leur permettre de se connecter à l'Assemblée. Les votes s'effectueront en séance.

Les inscriptions pour la visioconférence devront être finalisées sur le site de la société au plus tard un (1) jour avant la réunion de l'Assemblée.